

libres et maîtres chez nous, dans l'administration des affaires de notre patrimoine spécial.

Mais j'ai déjà dépassé les bornes que je m'étais prescrites et je prie la Chambre de me permettre d'ajouter encore quelques mots.

L'autre jour, dans sa péroraison, le député de Jacques-Cartier nous a signalé ce qu'il veut bien appeler les piperies du style chez le premier ministre du Canada. L'honorable député a pourtant lui-même donner libre cours à ses réminiscences littéraires. Il nous a parlé de Saint-Paul. Il a aussi cité Byron qui peint en des vers immortels le gladiateur de Dacie expirant dans l'arène romaine :

He heard it, but he heeded not—his eyes  
Were with his heart, and that was far  
away;

He recked not of the life he lost nor prize,  
But where his rude hut by the Danube lay,  
There were his young barbarians all at play,  
There was their Dacian mother—he, their  
sire,

Butchered to make a Roman holiday—  
All this rush'd with his blood—shall he  
expire

And unavenged? Arise! ye Goths, and glut  
your ire!

Dans la province de Québec—car cette citation est faite à l'intention de cette province—ce gladiateur dont le sang s'écoule, goutte à goutte, égorgé qu'il est dans l'arène, c'est le Canadien-français combattant pour le drapeau britannique; et les jeunes barbares, ce sont nos fils.

Nous, les députés canadiens-français ici, sommes leurs pères. Et les Goths, qui sont-ils? Sans doute, ce sont ceux qui, par delà la frontière, voudraient, au cas de danger, invoquer la doctrine Monroe—"levez-vous, ô Goths, et assouvissez votre vengeance." Monsieur l'Orateur, est-ce bien là le langage d'un patriote? et ces paroles sonnent-elles bien dans la bouche d'un seigneur qui se réclame de la grande aristocratie féodale du Bas-Canada?

Je ne saurais clore ces observations, sans évoquer moi aussi quelques souvenirs classiques. Comme je viens de le dire, j'eus l'avantage de puiser mes notions de droit constitutionnel dans les leçons de l'honorable député qui occupait cette chaire, à l'Université Laval. C'est de ses lèvres mêmes que j'appris à aimer à admirer et à apprécier les institutions britanniques; or, en feuilletant, l'autre jour, mes vieux cahiers, je trouvai consignée dans une de ces pages, écrites il y a bientôt, hélas! vingt ans, la définition de la constitution britannique. Cette définition était empruntée à Edmund Burke, cette grande lumière du parlement britannique, l'un de ceux qui se constituèrent les défenseurs des libertés canadiennes à Westminster.

Le député de Jacques-Cartier s'élevait aux serènes hauteurs de l'éloquence, quand il s'adressait aux étudiants. Que disait-il

M. LEMIEUX.

donc? Afin de nous faire pleinement apprécier tout le prix de la citoyenneté et des institutions britanniques, il terminait son cours par la définition suivante qu'on peut retrouver dans les discours de Burke:

S'il faut rechercher la mesure de la modération, je la rechercherai. Mais où la trouverai-je? Assurément pas dans leur imagination ni dans la mienne, mais bien plutôt dans la constitution anglaise. C'est elle qui dit au monarque impérial et autoritaire: ton sceptre s'étend jusque-là; il n'est pas plus en ton pouvoir d'ajouter un diamant à ta couronne qu'un cheveu à ta tête, car telle est l'éternelle loi.

A une noblesse arrogante elle dit: ton orgueil a des bornes qu'il ne peut franchir. Au peuple capricieux et colére: arrête, tu ne peux aller plus loin.

Notre constitution ressemble à notre île dont les rives servent de digue à la mer et c'est en vain que les flots se soulèvent et mugissent contre elle. Sous l'empire de cette constitution, je sais et je sens que je suis libre—mais libre sans danger pour moi-même ni pour les autres. Agissant dans la limite de mes droits, je sais qu'il n'est au pouvoir de personne au monde d'attenter à ma vie, à ma liberté ou à mes biens. J'ai conscience de ma sécurité et de mon indépendance et c'est cela, et cela seulement, qui constitue le sentiment de la liberté dont mon âme est éprise. Je sais aussi que ni faveur royale.

Les titres de chevalier.

Ni caprice populaire.

Les discours du député de Jacques-Cartier.

Ni cabale oligarchique, ne sauraient me faire atteindre au-delà d'une certaine hauteur où je pourrais succomber et dans ma chute, entraîner celle de mon pays. Je sais qu'il régnait un ordre suprême, notre cadre y est fait et il ne nous est pas donné d'en dépasser les limites.

Voilà, je crois, la plus claire définition de la constitution britannique qu'on ait jamais donnée. Après vingt ans, j'offre à mon ami l'hommage de ma reconnaissance. Je le répète, c'est lui qui, de concert avec le premier ministre, le chef du gouvernement, m'a appris à aimer, à apprécier et à respecter cette constitution sous laquelle, nous de la minorité avons le bonheur de vivre. Je m'étonne de l'entendre aujourd'hui préconiser une politique qui, si elle était adoptée—mais, Dieu merci, elle ne le sera pas—irait à l'encontre même des principes posés par lui-même, il y a vingt ans, et que j'ai recueillis de son enseignement.

Oui, monsieur l'Orateur, les Canadiens français de la province de Québec possèdent avec fierté tous les avantages si lumineusement décrits par Burke. Ils veulent maintenir et conserver ces avantages et ces privilèges en faisant leur devoir comme des patriotes envers leur roi. Loyaux envers leur roi et loyaux envers leur patrie, n'ai-je pas le droit d'ajouter, monsieur l'Orateur,